

République  
Française

Département de la  
Lozère

Arrondissement de  
Mende

C.DE C. DES  
HAUTES TERRES  
DE L'AUBRAC

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 décembre 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 09/12/2025 s'est réuni sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

**Membres en exercice : 35 – Présents : 19 - Votants : 25**

**Présents :**

Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Michel GUIRAL, Raymonde JOUBERT, Marie-France PROUHEZE, Michelle BASTIDE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Lucette BOUCHARINC, Denis GRAS, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Frédérique PELLISSIER-GODARD, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

**Représentés :**

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Alain ASTRUC, Alain BRUN donne pouvoir à Marie-France PROUHEZE, Eric CARIOU donne pouvoir à Eve BREZET, Frédéric FLORANT donne pouvoir à Christian MALAVIEILLE, François HERMET donne pouvoir à Pierrette MARTIN, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Michel GUIRAL

**Absents :**

Eric MALHERBE, Elian CONSTANT, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Daniel LONGEAC, Daniel MANTRAND, Jean-François MONTIALOUX, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

**Secrétaire de séance :** Marie-France PROUHEZE

**Participation financière projet "petit ruisseau"**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 13-15-10-25 DU 15 OCTOBRE 2025**

**VU** la note d'intention du Parc Naturel Régional de l'Aubrac présentant le projet résidence de territoire sur la thématique de l'eau,

**CONSIDERANT** que ce projet permettrait de :

- renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac par la préservation et la valorisation de ses patrimoines,
- renforcer le rôle de « tête de bassin » de l'Aubrac,

- – Préserver les patrimoines naturels emblématiques et ordinaires de l'Aubrac

**Monsieur le Président,**

**PROPOSE** aux membres du conseil communautaire d'attribuer une participation de 750 € pour ce projet intitulé « petit ruisseau » à l'association « Tête de Block »

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)**

**ACCEPTE** d'attribuer une participation de 750 € pour le projet intitulé « petit ruisseau » à l'association « Tête de Block »,

**HABILITE** le Président ou son représentant à prendre toute décision utile à la présente et à signer tout document afférent.

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Le Président**  
Alain ASTRUC

